



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-5-4

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS PREMIERE PROGRAMMATION 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-10-5-3 du 16 novembre 2018 relative aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 – soutien aux projets structurants – 7<sup>ème</sup> programmation 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU les avis favorables de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 2 juin 2017, 13 avril 2018, 30 novembre 2018 et 11 janvier 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la première programmation pour l'année 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 427 594 € selon les caractéristiques suivantes. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement de 50 % de son montant suite aux présentes étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

**1. Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche**

Projet :	<b>61-5 Acquisition des archives EDLER-LEPAVEC</b>
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Val d'Argent
Localisation :	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Numéro d'opération :	CTV00709
Montant du projet :	250 000 € HT
Montant subventionnable :	250 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>50 000 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K211, imputation 204-315-204142-35321-006 AP2015
Remarques :	Cette opération consiste en l'acquisition des archives et l'aménagement d'un espace de conservation (local, rayonnages). Initialement, elle a été orientée en fonctionnement alors qu'il s'agit d'une opération d'investissement.

## **2. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried**

Projet :	<b>42-5 Création d'une Maison des Solidarités</b>
Maître d'ouvrage :	ASSOCIATION ESPOIR COLMAR
Localisation :	COLMAR
Numéro d'opération :	CTV01814
Montant du projet :	124 288 € TTC (montant complémentaire)
Montant subventionnable :	124 288 € (montant complémentaire)
Taux :	39,5 %
Subvention :	<b>49 094 €</b> (montant complémentaire)
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-50-20422-35421-006 AP2015
Remarques :	Les honoraires et plus-values n'ont pas été pris en compte pour établir le montant subventionnable lors de la présentation du dossier en Commission permanente du 16 novembre 2018. Il s'agit d'inclure ces dépenses complémentaires à hauteur de 124 288 €, soit un montant complémentaire de subvention de 49 094 €. Le montant total de la subvention au profit de ce projet s'élève ainsi à 278 687 €, pour une dépense subventionnable totale de 705 536 €, sans dépasser la subvention de 300 000 € inscrite dans le CTV.

## **3. Contrat de Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin**

Projet :	<b>11-9 Reconversion de la friche SRF (2<sup>ème</sup> phase)</b>
Maître d'ouvrage :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Localisation :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Numéro d'opération :	CTV00867
Montant du projet :	1 136 200 € HT
Montant subventionnable :	950 000 € HT
Taux :	13 %
Subvention :	<b>123 500 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-93-204142-35521-006 AP2013
Cofinancement :	Etat (DETR) : 75 000 €
Projet :	<b>13-4 Mise en place d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine</b>
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Localisation :	GUEBWILLER
Numéro d'opération :	CTV00838
Montant du projet :	525 000 € HT
Montant subventionnable :	525 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>105 000 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-312-204142-35521-006 AP2013
Cofinancement :	Etat : 209 710 € Région Grand Est : 92 085 €

#### **4. Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller**

Projet :	<b>32-7 Restauration du portail Nord de la Collégiale St Thiébaud</b>
Maître d'ouvrage :	THANN
Localisation :	THANN
Numéro d'opération :	CTV00787
Montant du projet :	500 000 € HT
Montant subventionnable :	500 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>100 000 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-312-204142-35621-006 AP2013
Cofinancement :	Etat (DRAC) : 200 000 €
Remarques :	Par courrier en date du 22 mai 2017, la Ville de THANN a sollicité le Département pour ajuster l'objet du projet de restauration du clocher de la Collégiale Saint-Thiébaud au profit de la restauration du portail Nord de cet édifice au vu des études réalisées et du phasage de restauration de la collégiale à retenir en conséquence. Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du 2 juin 2017.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité